

« Les tutos de l'agro »

Concours Internes

→ Pourquoi le concours est intéressant pour ma carrière ?

Les concours de l'enseignement agricole permettent de se former véritablement à la pratique du métier, d'offrir des techniques d'apprentissage de qualité, validées par l'inspection. Ils restent à ce jour la seule voie permettant de pérenniser son poste d'enseignant et d'obtenir une rémunération plus attractive. Ils permettent d'accéder aux échelons de la hors classe et de la classe exceptionnelle. Enfin, un concours réussi correspond à un CAPES ou CAPLP. C'est donc une possibilité de passerelle vers l'éducation nationale, offrant ainsi de larges possibilités de mutation sur l'ensemble du territoire.

Prenez connaissance de ce tuto et contactez le SPELC pour d'avantage d'informations !

→ Je m'inscris sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr

En plus de l'obligation de justifier de trois années de service d'enseignement pour au moins un demi-service en qualité de contractuel de l'état dans un établissement d'enseignement, consultez les notes de service pour connaître les conditions de diplôme et d'expérience.

2^{ème} Catégorie

Note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-535

4^{ème} Catégorie

Note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-536

- Préinscriptions : à partir du 8 novembre au 11 décembre 2024
- Date limite de dépôt de dossier d'inscription/pièces justificatives/dossier RAEP : 18/12/2024
- Évaluation du dossier : à partir 15/01/2025/ Épreuve orale d'admission : à partir du 10/03/2025
- Consultez le site des concours pour obtenir plus d'information sur les inscriptions, les rapports de jury...

La validité de votre inscription s'apprécie à la date de publication des résultats d'ADMISSIBILITE, après publication des résultats du RAEP

→ Je passe les épreuves

Épreuve d'admissibilité : Dossier RAEP – Coefficient 1

Élaboration du dossier RAEP en 2 parties

Partie 1, CV argumenté (3 pages max) : je décris mon expérience professionnelle dans l'enseignement et les acquis professionnels qui en résultent.

Partie 2, Essai pédagogique (7 pages max) : je décris une activité pédagogique d'une classe à ma charge.

Épreuve orale d'admission (EOA) – Coefficient 4

Oral d'admission en deux parties :

Partie 1 (25 min) : analyse d'une question tirée au sort sur les thèmes de l'éducation et de l'enseignement agricole. (Préparation : 60 min - exposé : 10 min – entretien avec le jury : 15 min)

Partie 2 (25 min) : échange avec le jury sur le parcours professionnel du candidat et les compétences acquises au cours de son expérience. (Exposé : 5 min – Échange : 20 min)

→ Pour préparer les épreuves, je me fais accompagner

Préparation de l'écrit

Titre formation : constituer son dossier RAEP
26 et 27 novembre 2024 - Classe virtuelle

Préparation de l'oral

Titre formation : atelier de préparation à l'EOA
10 et 11 février 2025 - Classe virtuelle

Consulter le site de l'IFEAP : onglet NOS FORMATIONS rubrique CONCOURS

→ Lauréat du concours interne, j'effectue mon année de stage Je suis affecté dans un établissement

Je suis affecté en tant que stagiaire dans l'établissement de l'enseignement agricole privé dans lequel j'enseigne avec l'accompagnement par un conseiller pédagogique (ou plusieurs) externe à l'établissement. (Se renseigner sur les possibilités d'affectation avec mon chef d'établissement.)

Je me forme

Une qualification basée sur une formation de 9 semaines répartie de la manière suivante :

- 6 semaines avec l'IFEAP (www.ifeap.fr)
- 1 semaine dans l'établissement du conseiller pédagogique
- 1 semaine en entreprise
- 1 semaine de formation au choix (voir avec l'IFEAP)

A noter que le conseiller pédagogique effectuera également un déplacement dans l'établissement du stagiaire.

Chaque module se déroule sur une semaine.

Le reste du temps, je suis dans mon établissement d'affectation.

L'obtention du certificat d'aptitude pédagogique

Au cours de l'année de formation, une (ou plusieurs) inspection(s) auront lieu par un Inspecteur de l'enseignement agricole. La titularisation est décidée par un jury. Le jury de titularisation se base sur l'avis des conseillers pédagogiques, des formateurs de l'IFEAP, des inspections, du directeur de l'établissement de stage.

J'ai ma titularisation, je suis agent contractuel de la fonction publique cat 2 ou 4

Spelc
au cœur
de l'action

→ VOUS ÉPAULER

→ VOUS REPRÉSENTER

→ VOUS DÉFENDRE

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

  Fédération nationale des Spelc
 @FederationSpelc

Conception : Bayard Service - 03 20 13 36 70



Vous avez un esprit libre et constructif!

ADHÉREZ AU SPELCSUR:

www.spelc.fr/adherer

 t.lebreton@spelc.fr 